

**AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN
RÉFÉRENDUM**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 juillet 2026, le conseil a adopté le second projet de règlement #272-25 modifiant le règlement de zonage numéro 272 afin de modifier les dispositions quant aux usages dans certaines zones.

Ces modifications du second projet de règlement # 272-25 peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées ainsi, une demande relative à la disposition ayant pour objet de :

- Modifier les usages autorisés et normes d'aménagement pour les zones HB-5, HB-11-1, HA-17, HC-20 et CI-43.
2. Le second projet de règlement # 272-25 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Liste des zones visées et des zones contiguës	
Zones visées	HB-5, HB-11-1, HA-17, HC-20, CI-43
Zones contiguës	HA-1, HC-3-2, C-4, CI-7, P-8-1 HC-6, HC-6-1, P-8-1, HB-11-2 HA-15, AG-40, AG-48-1
	HC-18, HC-21, AG-25, AG-30-2, AG-40
	RI-41, CI-42, RI-44, RI-45

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de la disposition du projet peuvent être obtenus de la municipalité à l'Hôtel de ville situé au 1670, Route 202 à Franklin, aux heures normales de bureau.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à l'Hôtel de ville situé au 1670, Route 202 à Franklin, aux heures normales de bureau.

Description des zones :

L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

3. Pour être valide, toute demande doit:
- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ; être reçue au bureau de la municipalité à l'Hôtel de ville situé au 1670, Route 202 à Franklin, aux heures normales de bureau.
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
 - Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 28 juillet 2026.
4. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 1670, route 202 à Franklin, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Franklin, ce 14 juillet 2026.


Geneviève Carrière,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Geneviève Carrière, Directrice Générale de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 14 juillet 2026 entre 9 h 00 et 18 h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 14 juillet 2026.


Geneviève Carrière
Directrice Générale et greffière-trésorière